

Les recycleurs souhaitent un meilleur partenariat avec SWICO et S.EN.S.

Suite à une enquête menée sur la perception de la contribution anticipée de recyclage par Swico et S.EN.S, la Commission de la concurrence conclut en 2005 qu'aucun tort ne peut être retenu selon la loi sur les cartels. La commission relève ce pendant une domination du marché par Swico et S.EN.S. et rend attentif au fait que cela pourrait entraîner une discrimination, en particulier pour les recycleurs. La FVG donne son avis sur la question.

La FVG est une association professionnelle qui représente les intérêts des entreprises actives dans le domaine de la valorisation des matières premières à partir des déchets d'équipements électriques et électroniques. L'association réunit 39 membres (dont cinq romands), actifs principalement en Suisse, mais aussi à l'étranger.

Les membres de la FVG doivent, en tant que centres de collecte ou recycleurs, avoir une autorisation cantonale OREA. De plus, la plupart des membres ont la licence SWICO et/ou S.EN.S, ils sont donc soumis aux critères rigoureux d'une garantie de recyclage des déchets électriques et électroniques.

La FVG informe ses membres ou met en place des groupes de travail sur

des thèmes d'actualité.

- Collaboration à l'élaboration du système S.EN.S. online.
- Plateforme d'information www.e-waste.ch, avec le laboratoire fédéral d'essais des matériaux et de recherche.
- Etude des possibilités de valorisation des écrans LCD (écrans plats).
- Lignes directrices et instructions de l'Office fédéral de l'environnement.

Dans les années à venir, un grand nombre de défis nous attendent. On constate une concentration de pouvoirs croissante chez les gérants du système (SWICO et S.EN.S.), qui est de plus en plus contraire aux principes de l'économie de marché. Alors que les obligations et les tâches imposées aux recycleurs augmentent (par exemple les

tests sur les lots de déchets, les audits toujours plus coûteux etc.), ceux-ci sont soumis à des pressions constantes sur les prix.

Simultanément, une nouvelle tendance à l'exportation se profile pour des DEEE entiers non dépollués, motivée par les coûts de traitements en Suisse. La FVG n'est pas opposée à l'exportation, à condition d'avoir une garantie que la qualité du recyclage effectué à l'étranger est identique, ce qui est loin d'être le cas! En Allemagne, les prix de traitement des DEEE sont tombés à un prix excessivement bas, qui ne peut pas s'expliquer entièrement par les coûts plus faibles (salaires, foncier etc.). Il est très probable que cela provienne d'une qualité de traitement inférieure comparés aux critères appliqués en Suisse.

Sous les conditions actuelles, le comité de la FVG s'opposera fermement à l'exportation de DEEE auprès de SWICO et S.EN.S. ainsi qu'auprès de l'OFEV. Ceci également dans le but de préserver des places de travail en Suisse.

Par ailleurs, la décision de certains cantons de confier les contrôles OREA à SWICO et S.EN.S est préoccupante: il n'est pas sain qu'un seul acteur fixe les règles contractuelles, négocie les prix et détermine si les recycleurs respectent la législation.

De nouvelles solutions fondamentales doivent être élaborées avec les gérants du système. A défaut, les recycleurs risquent de devenir de simples exécutants sans droits, tout en continuant à être soumis à un grand nombre d'obligations.

Bernard Loosli
FVG, secrétaire général
www.fvg-vreg.ch (en allemand)



Photo: Cablofer

Installation de broyage pour DEEE. Les métaux sont principalement séparés des plastiques par un tamis vibrant, une installation de flottation et un séparateur magnétique. Depuis quelques années, des tests supplémentaires sont effectués sur la teneur en cuivre, en cadmium et en PCB des fractions plastiques après séparation et parfois sur les poussières filtrées.